



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 janvier 2020
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 28 janvier 2020, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à nos précédentes lettres, dont la dernière en date (S/2020/7), au sujet des atteintes persistantes du régime turc à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, de ses violations constantes des principes du droit international et des dispositions de la Charte des Nations Unies et de son soutien flagrant au terrorisme, qui menace la paix et la sécurité internationales, je tiens à vous communiquer les informations alarmantes suivantes :

Depuis le 9 décembre 2019, des groupes terroristes armés appuyés par le régime turc ont diffusé des billets de 5, 10 et 20 livres turques dans les secteurs de la province d'Alep qu'ils contrôlent, y compris Bab et les villages environnants. Cette opération illégale se déroule par l'entremise de bureaux de change appartenant à des individus qui sont des adeptes ou des sympathisants de groupes terroristes armés. Les chefs terroristes ont enjoint aux civils vivant dans ces secteurs d'arrêter d'utiliser la monnaie syrienne lors des opérations d'achat ou de vente, menaçant de détruire toutes les coupures syriennes qui subsisteraient à la fin de la période de grâce d'un mois accordée. Le « conseil local » de la région d'Akhtarín contrôlé par des groupes terroristes armés a émis des instructions semblables.

D'après des informations confirmées, des groupes terroristes armés soutenus et financés par le régime au pouvoir en Turquie ont commencé à verser les salaires de leurs mercenaires en livres turques, en prévision de l'arrêt de l'utilisation de la monnaie syrienne. Les propriétaires de négoce, en particulier ceux appartenant à des terroristes de la Ghouta orientale et d'Edleb, se sont mis à refuser la livre syrienne, en particulier les coupures de 2 000 livres, et ne vendent plus de denrées alimentaires et de biens de consommation aux civils qu'en contrepartie de livres turques.

Le 16 décembre 2019, le conseil local de la localité de Qabbassin, affilié à des groupes terroristes armés, a commencé à imposer les mêmes mesures et à contraindre les habitants à utiliser la livre turque. L'instauration de ces mesures illégales est supervisée par l'association turkmène « Qarah Ji ».

Le Gouvernement syrien demande au Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités en matière de paix et de sécurité internationales et notamment de mettre un terme à la présence illégale des forces turques armées sur son sol ainsi qu'aux mesures terroristes hostiles imposées par le régime turc en Syrie pour y consolider son occupation et imposer des changements démographiques et sociaux.



Ces actes démontrent que le régime à Ankara nourrit des desseins hostiles et expansionnistes à l'égard de la République arabe syrienne.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**
